



Monsieur le Ministre, mesdames messieurs chers collègues,

Je suis Patrice Beunard, Président du SNSPP-PATS affilié à FO. Je suis accompagné de Yaël Lecras, membre du bureau exécutif. Nous sommes heureux de pouvoir vous rencontrer ce jour et d'évoquer les sujets qui nous sont chers.

Ils sont nombreux et je pense en tout premier lieu à la problématique maintes fois dénoncée de la baisse des effectifs au sein des SDIS. Elle est à mettre en corrélation avec celle de la baisse constante des budgets alloués. Notre pays s'est inscrit dans une longue période d'état d'urgence lors de laquelle les sapeurs-pompiers ont été les grands oubliés, si on fait un parallèle avec les efforts consentis pour nos collègues de la police nationale.

Cette question centrale aboutit à de grandes disparités, tous les SDIS ne bénéficiant pas des mêmes moyens humains et matériels pour assurer leur mission de service public.

Cela peut s'avérer dramatique, notamment en matière de feux de forêt, et l'on a eu l'an dernier à déplorer des décès ou accidents pour lesquels la défaillance du matériel a été pointée du doigt. L'on ne saurait l'accepter et nous regrettons dans le même sens que notre revendication pourtant ancienne relative au développement d'une flotte européenne de bombardiers d'eau ne soit toujours pas effective alors que l'on voit combien elle serait nécessaire dans pareille situation, somme toute assez récurrente.

A ce sujet, je dois vous faire part de mon inquiétude, après avoir lu dans la presse que notre flotte de bombardiers d'eau basée à Nîmes serait pour 25% au moins clouée au sol – originaire du Sud-Ouest, où le risque de feux de forêts ne peut être ignoré – aucun canadaïr n'y est présent en période de canicule sachant qu'il faut 2 heures pour gagner notre région. Vous comprenez ma crainte sur le sujet.

Concernant les moyens humains, nous déplorons que la baisse du temps de travail découlant de la réglementation européenne ne se soit pas accompagnée d'embauches massives de sapeurs-pompiers. La dernière circulaire européenne en la matière semble aller dans le sens d'une remise en cause du système d'équivalence et nous souhaiterions savoir comment l'Etat va anticiper cette nouvelle contrainte.

Pareillement, nous sommes très inquiets quant à l'offre de formation actuelle qui nous semble absolument insuffisante et qui mériterait d'être totalement repensée.

Dans le registre de la santé et qualité de vie au travail, nous accusons un retard certain sur la question des cancers professionnels notamment ceux liés aux fumées. Pourquoi tant de retard dans l'application du code du travail concernant la prise en charge par l'employeur SDIS de l'entretien et du nettoyage des effets des sapeurs-pompiers à l'image de ce qui se fait dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique du nord ou en France au sein des hôpitaux pour le personnel soignant.

Les dernières études épidémiologiques américaines entre autres, ont démontré que les sapeurs-pompiers étaient particulièrement sujets au développement de cette pathologie, le nombre de cancer des testicules étant par exemple deux fois plus élevé que dans la population générale.

Une réflexion de fond doit être menée sur cette thématique afin de développer un plan de prévention efficace accompagné d'un suivi post-professionnel pour les sapeurs-pompiers retraités.

Toujours dans le registre de la SQVT, notre organisation syndicale est régulièrement saisie de plaintes concernant les nombreuses agressions quotidiennes dont sont victimes les agents.

Pour le 14 juillet, l'on a recensé pas moins de 900 véhicules incendiés, opérations ayant nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers qui ne sont pas formés à opérer dans un tel contexte de violence.

Le malaise ressenti est grandissant et engendre une perte des valeurs et du sens que les agents donnent à leur mission. Ce sentiment est d'autant plus prégnant qu'ils doivent dans le même temps faire face à un phénomène croissant de judiciarisation de la profession.

Nous souhaiterions également attirer votre attention sur les engagements que l'on nous avait donnés sur l'entrée au sein des CASDIS du personnel PATS composante essentielle des SDIS. Comptez-vous entériner cette revendication que nous avons été les premiers à porter ?

Il est urgent également de trouver une solution rapide concernant nos collègues PATS qui exercent leurs fonctions au sein des CTA, en effet, si quelques départements trop peu nombreux franchissent le cap du détachement intégration trop disent attendre que le problème se règle au niveau national, nous le souhaitons aussi, mais force est de constater que ça ne sera pas le cas, donc il est grand temps de donner aux SDIS des orientations et directives précises car le constat est alarmant sur les conditions d'intégration. Nous souhaitons vivement qu'une filière spécifique CTA-CODIS se mette en place, seule situation qui permettrait aujourd'hui de trouver des solutions.

Enfin, nous avons lu avec attention votre circulaire en date du 13 juillet dernier relative aux orientations en matière de sécurité civile. Nous regrettons, alors même que nous sommes élus avec un taux de participation aux élections professionnelles nettement supérieur à celui des élections législatives, de ne pas être cités, dans votre objectif d'approche participative aux côtés des acteurs du milieu de la sécurité civile.

Je vous remercie de votre écoute et de toute l'attention que vous portez au SNSPP-PATS-FO, et nous ne manquerons pas comme à notre habitude d'intervenir de façon constructive, sur les dossiers que vous porterez durant votre mandat.

Nous vous remercions de votre attention.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats-fo.fr



SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon